

Nouveaux orages : le roi, la reine, Monsieur et le Dauphin sont à Paris ; l'Assemblée s'y transférera demain ou après-demain ; vingt gardes du corps environ ont été tués. Je ne puis vous donner tous les détails. Voici en gros la marche des événements.

Le régiment de Flandres appelé ici, il y a quinze jours, par l'inquiétude de la reine et l'espérance perverse de quelques personnes, avait commencé à exciter du mécontentement dans Paris. Jeudi dernier les gardes du corps ont donné à dîner aux officiers de ce régiment, à ceux d'un régiment de dragons, qui est ici de longtemps, et aux officiers de la garde bourgeoise. On a appelé à ce repas les grenadiers du régiment de Flandres ; on y a bu à l'excès, et parmi les cris de vive le roi, vive la reine, vive le comte d'Artois, on s'y est permis toute sorte d'outrages contre l'Assemblée nationale et quelques-uns de ses membres remarquables dans le parti populaire. On a foulé aux pieds la cocarde patriotique. Le roi et la reine se sont rendus à cette orgie et ont paru y applaudir. La reine a présenté le Dauphin aux convives, et, au moment où le roi a paru, la musique a joué cet air de Richard Cœur de Lion : *O Richard, O mon roi, l'univers t'abandonne*. M. le duc de Guiche, capitaine des gardes, connu, jusqu'à présent, par ses opinions aristocratiques, jouait au cheval fondu avec les grenadiers. Les mêmes scènes se sont renouvelées dans un déjeuner entre les mêmes personnes, à l'hôtel des gardes du corps, le samedi suivant. On a continué à y condamner les cocardes patriotiques auxquelles on substituait des cocardes blanches ou noires, considérées comme une marque de ralliement au despotisme, et les mêmes cocardes ont tout de suite été arborées à Versailles et à Paris par un assez grand nombre de personnes, qui jusqu'à présent n'usaient pas se déclarer.

L'effet que ces circonstances ont produit à Paris a été terrible. Le dimanche on a commencé à arracher les nouvelles cocardes et à maltraiter ceux qui les portaient. Trois personnes ont été tuées en duel, à la suite des querelles qui en étoient résultées. Tous les districts ont député à l'Assemblée de la Commune pour demander qu'on exige la réparation de l'insulte faite par les gardes du corps à la cocarde patriotique.

Cependant l'Assemblée nationale, avant d'accorder définitivement la contribution du quart des revenus, avait demandé au roi, le samedi, l'acceptation de la déclaration des droits et des articles passés de la Constitution. Lundi le président a lu à l'Assemblée la réponse du roi incertaine, ambiguë, insidieuse, enfin telle qu'elle vous paraîtra, après un court examen. Un grand nombre de membres se sont élevés contre cette réponse et, après de longues discussions, l'Assemblée a arrêté que son président retournerait vers le roi, pour lui demander l'acceptation pure et simple. Pendant que nous délibérions, l'impatience des Parisiens s'était portée à l'excès. La bourgeoisie et le peuple, l'une animée uniquement contre la dernière conduite du gouvernement et de l'aristocratie, et l'autre y mêlant l'intérêt du pain, qui commençait à être rare, se sont rassemblés dans tous les districts, ont formé le projet de venir à Versailles et ont forcé les chefs de la milice et M. de La Fayette à les y suivre. L'espoir de contenir les excès qui pouvaient s'y commettre ont déterminé ces derniers à marcher à la tête de cette armée, qui avait été précédée par un grand nombre de femmes et un orateur arrivés à l'Assemblée dès midi.

Reçu à la barre, l'orateur a demandé : 1° qu'on approvisionnât Paris de pain ; 2° qu'on obligeât les gardes du corps à faire réparation à la cocarde patriotique et à la reprendre ; 3° qu'il n'y eût plus d'aristocrates ; 4° que la liberté fût assurée à la nation. Ces demandes étaient accompagnées d'une éloquence un peu barbare, mais profondément sentie. L'Assemblée, qui venait de prendre un arrêté relatif à l'approvisionnement, leur en fait la lecture, et le président a ajouté toutes les paroles propres à les calmer et à les rassurer. Douze de ces femmes sont allées chez le roi, avec les députés de l'Assemblée, et sont sorties contentes.

Dans la soirée, querelles entre les gardes du corps et la garde bourgeoise de Versailles. Quelques gardes du corps ont tiré les premiers et blessé un homme. La garde bourgeoise a riposté et a tué deux hommes.

A 10 heures, le roi a accepté purement et simplement la déclaration des droits et les articles de la Constitution.

A minuit, M. de la Fayette est arrivé avec son armée qu'il avait plusieurs fois haranguée en route et qui était dans des dispositions assez calmes. Il est allé successivement à l'Assemblée et chez le roi. Le roi a été appelé à l'Assemblée à 2 heures, et a dit qu'on avait donné de fausses craintes sur son départ, qu'il était déterminé à rester.

Pendant la nuit, le désir de se venger des gardes du corps s'est éveillé dans la milice de Paris, échauffée par la narration de ce qui s'était passé, le soir, entre eux et la milice de Versailles. Les grilles du château ont été forcées à 5 heures, et les gardes du corps poursuivis dans les appartements, où quinze à vingt ont été tués. A 8 heures, le roi et la reine ont demandé amnistie pour eux et ont consenti à aller à Paris. Les gardes ont été désarmés et massacrés dans la milice.

A 10 heures du matin, l'Assemblée nationale a déclaré qu'elle ne se séparerait point de la personne du roi et a envoyé son arrêté, par des députés, au roi, qui a marqué sa sensibilité et a arrêté qu'il partait pour Paris à 1 heure.

Tel est le résultat jusqu'à présent de ce mouvement terrible qui, sans l'immense crédit de M. de la Fayette sur le peuple de Paris et l'intelligence de l'Assemblée, eût été l'un des plus épouvantables dont l'histoire eût conservé le souvenir.

Barnave